

Rapport Annuel

2025



MFA Mutuelle
Fraternelle
d'Assurances

- **Vincent BOYER**
Président

- **Karim ASNOUN**
Vice-Président

- **Frédéric BEAUMONT**
Administrateur

- **Karim SAÏD LALOUANI**
Administrateur

- **Jocelyne LEROUX**
Administrateur

- **Stéphane VALLEE**
Administrateur

- **Bernard DECLEIN**
Administrateur

- **Dominique FOURES**
Administrateur

- **Edouard VALENTIN**
Administrateur

- **Laurent BOUR**
Administrateur salarié

- **Virginie BOUQUERELLE**
Administrateur salarié

Secrétaire du Conseil

- Hakima YAZAG

Direction

- Vincent BOYER
Directeur Général

- Hervé BARETH
Directeur Général Délégué

Commissaire aux comptes

- Société EXPONENS Audit
Représentée par Anne MOUHSSINE

Comité d'audit

- Karim ASNOUN
- Philibert GABELA

- Frédéric BEAUMONT

Assemblée Générale Ordinaire

Ordre du jour

- 1 - Rapport de gestion du Conseil d'administration
- 2 - Rapports du Commissaire aux comptes
- 3 - Examen et approbation des comptes 2025
- 4 - Vote des résolutions

Le mot

du Président



L'exercice 2025 confirme la trajectoire positive observée les précédentes années.

L'environnement économique et social en 2025 a été assez atone. Après des années de forte inflation et de hausse des taux courts et longs, l'économie française, malgré les incertitudes politiques, a réalisé une croissance de +0,9 % en 2025, soit quasiment autant qu'en 2024 (+1,1 %). La demande intérieure y est moins vive que dans les autres pays européens, les entreprises et plus encore les ménages étant très prudents sur leurs investissements et leurs dépenses. Ainsi le taux d'épargne des ménages dépasse maintenant les 18 %. Cela illustre les précautions immanquables de chacun face aux nombreuses incertitudes de la période que nous traversons. Cette situation est marquée notamment par l'absence de majorité à l'Assemblée Nationale en France, des politiques économiques de la puissance publique qui optent pour des financements plus importants des dépenses militaires en occultant les préoccupations de leurs propres concitoyens. Plus largement, à l'international, la montée en puissance du protectionnisme conduit à des guerres toujours plus nombreuses et plus intenses en Europe de l'Est, en Afrique et au Moyen Orient. Il est alarmant de constater que maintenant chacun se projette dans cette situation sur le long terme sans envisager une issue proche à ces conflits.

Malgré les incertitudes politiques, votre Mutuelle poursuit sa stratégie d'indépendance et la défense de votre pouvoir d'achat est au centre de ses préoccupations. Nous vous proposons une tarification équilibrée afin de préserver vos revenus. Nous continuons à accompagner les professionnels au cœur des mobilités du « dernier kilomètre » fort utiles dans les déplacements quotidiens que ce soit pour des besoins professionnels, personnels ou pour des raisons de santé. Comme nous l'avions envisagé, les Jeux Olympiques n'ont pas apporté la croissance attendue mais nous souhaitons tous que l'image de Paris et de la France contribue à faire venir de nombreux touristes sur notre territoire dans les prochaines années comme ce fut le cas après les Jeux Olympiques de Londres.

L'exercice 2025 matérialise une croissance forte de votre Mutuelle qui accueille désormais plus de 151 milles sociétaires et assurés pour un volume de primes de plus de 110 millions d'euros. Cette croissance forte, de près de 10%, portée par la diversification autour du particulier se retrouve également chez le professionnel qui voit dans la MFA une valeur refuge constante.

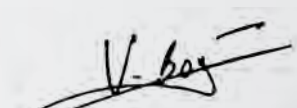
Les convergences techniques de la MFA ont permis en 2025 de mesurer, comme sur les exercices précédents, une préservation de ses fonds propres. La couverture de nos engagements demeure principalement corrélée à des investissements inscrits dans une gestion défensive, avec la volonté de privilégier la sécurité au rendement.

Enfin, face à la densité et aux exigences des nouvelles réglementations, pour permettre en toute circonstance de garantir la continuité de notre activité, des travaux informatiques d'ampleur se poursuivent, dans une volonté de fluidité des services qui vous sont rendus. Ces travaux ne sauraient se substituer à la relation humaine et fraternelle que nous souhaitons avoir avec nos sociétaires et qui est si importante pour la gestion de leurs contrats et de leurs sinistres. Cette relation humaine a été un véritable lien au moment de l'épidémie de Covid et compte tenu des catastrophes annoncées (grêle, tempête, incendie...) elle se doit d'être renforcée. C'est dans ces objectifs que l'avenir de votre Mutuelle se dessine immanquablement.

Tout en recommandant de vous reporter, sur votre site mfa.fr, au dernier Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière de la Mutuelle publié, les garanties délivrées de votre Mutuelle s'inscrivent dans une solidité éprouvée à laquelle vous pouvez prétendre. La solvabilité de la Mutuelle à fin 2025 conduit à observer les ratios suivants :

- Une exigence en fonds propres ou SCR à 185%,
- Et un capital minimal requis ou MCR à 412%.

En toutes circonstances, les capacités d'innovation développées par votre Mutuelle sont les forces de notre modèle de développement mutualiste pour une protection des populations et partagée par toutes les parties prenantes de notre collectivité.



Vincent Boyer
Président-Directeur Général

Rapport du Conseil d'administration

Mesdames, Messieurs les Délégués,

Comme chaque année à la même époque, nous vous avons convoqués en Assemblée Générale afin de présenter et de soumettre à votre approbation les résultats comptables enregistrés par notre Mutuelle pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, et ce conformément aux dispositions de la loi et à l'article 13 de ses Statuts.

Nous allons évoquer les grandes tendances de l'exercice écoulé afin de mieux éclairer l'évolution des résultats.

LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

En 2025, la Mutuelle Fraternelle d'Assurances a connu sa 95ème année d'existence avec la même promesse qu'à ses débuts : celle d'une mutuelle fiable et rigoureuse, pleinement mobilisée pour ses sociétaires offrant les meilleurs services au plus juste prix. Elle continue à accompagner les Taxis dans leur métier et leur permet de trouver des solutions d'assurance adaptées à leurs besoins.

A contrario, les faits marquants en France et dans le monde montrent une instabilité grandissante et inquiétante. En France, la crise politique commencée l'année précédente par la dissolution de l'Assemblée Nationale à la suite des élections européennes de 2024, la succession des gouvernements illustrent une crise de régime qui n'en finit plus. En Europe, l'enlèvement du conflit ukrainien entrant dans sa 4ème année et, dans le monde, l'élection d'un nouveau président américain marquent partout une montée des nationalismes et aboutissent à des guerres économiques et territoriales.

Les violences éducatives, les violences conjugales, les infanticides, le trafic sexuel pédocriminel, les condamnations de nos élus, ces événements éclectiques affectent durablement dans nos sociétés les relations économiques et sociales et le vivre ensemble.

Par ailleurs les catastrophes naturelles, les phénomènes climatiques, grêles, tempêtes, tornades, sont toujours plus fréquents et plus violents. Nos politiques publiques délaissent ces questions, laissant les assureurs et votre mutuelle en première ligne, sans doute en lien avec des déficits publics toujours plus conséquents.

Dans ce contexte, la croissance française comme celle de la Belgique ressort aux alentours de 1% en 2025. Durant cette période, le marché de l'assurance hautement concurrentiel a continué son développement des cotisations en assurance dommage avec une hausse globale de l'ordre de 8% en Automobile et également de 6% en Habitation.

Notre Mutuelle dans l'accompagnement des populations a procédé pour 2025 à une revalorisation des cotisations avec mesure. La croissance de nos cotisations plus importante que celle du secteur a été portée principalement par l'attractivité des garanties délivrées au service des professionnels des mobilités. La diversification recherchée, tant des risques d'actif que de passif, a permis de constater une résilience de notre modèle économique.

L'ensemble des cotisations a été augmenté d'un exercice à l'autre de + 9%.

Les fonds propres issus des comptes sociaux de la Mutuelle enregistrent un résultat de l'exercice 2025 de – 0,239 Millions

d'euros et ressortent à 45,495 Millions d'euros.

La charge des sinistres, nette de réassurance, augmente de 8% dans un contexte où le nombre de sinistres déclarés en 2025 est supérieur de 2,1% à celui de 2024.

L'ensemble des principaux ratios techniques 2025 « sinistres à cotisations » d'un exercice à l'autre est en baisse de 15,8%. Il s'établit à fin 2025 à 64,4%.

En Habitation, ce ratio ressort au titre de l'exercice courant à 44,7% contre 49,3 % en 2024 vue à fin 2025. Ce ratio s'améliore nettement en Automobiles Professionnels en passant de 88% à 69%. Il est relativement stable à 64% contre 67% en Automobiles Particuliers. Pour ces deux catégories confondues, ce ratio ressort à 67% contre 79% au titre de l'exercice précédent. Globalement, le ratio technique « sinistres à cotisations » de l'exercice courant ressort à 64,4% contre 76,4% pour l'exercice technique précédent vue à fin 2025.

L'exercice 2025 manifeste un résultat technique brut de + 3,230 M€ comprenant une dotation de la provision prudentielle pour risques en cours pour 1,515 M€ et une dotation de la provision pour égalisation 230 k€ afférente aux catastrophes naturelles.

Il est aussi observé que le résultat des cessions en réassurance est en faveur des réassureurs pour 4,701 M€ contre un résultat en faveur de la Mutuelle de 320k€ en 2024.

En fin d'exercice, nous dénombrons 208 541 contrats (contre 188 223 en 2024) se répartissant comme suit :

- 118 834 contrats Auto Particuliers (contre 97 090 en 2024),
- 31122 contrats Auto Professionnels du Transport de Personnes (contre 33 386 en 2024),
- 58 585 contrats hors Automobiles (contre 57 747 en 2024).

Ces chiffres reflètent, d'une part, la capacité du réseau à poursuivre des concrétisations en affaires nouvelles dans un contexte contenu des résiliations et, d'autre part, des flux apportés par les partenaires et les intermédiaires. Il en ressort globalement une hausse de + 7,2 % des années risques couvertes.

Les cotisations acquises s'élèvent quant à elles, en brut de cessions et avant acceptations, à un montant de 112 M€ (contre 102 M€ en 2024).

Le rapport « frais de gestion sur cotisations » passe de 19,32% à 19,23%. Le montant de ces frais de gestion passe de 19,7 M€ à 21,6 M€.

Les produits des placements nets s'élèvent à 5,324 M€ contre 2,9 M€ en 2024. Au final, l'exercice 2025 se traduit par :

- Un résultat technique de - 1,472 M€ contre - 5,050 M€ en 2024,
- Un résultat avant impôt de – 0,239 M€ contre - 4,324 M€ en 2024,
- Un résultat après impôt de – 0,239 M€ contre - 4,324 M€ en 2024.

La FRATERNELLE EXPERTISE AUTOMOBILE, société par actions simplifiée au capital de 2000€ détenue à 99,85% par notre Mutuelle, manifeste en 2025 un résultat net de + 18,7 k€ avec des fonds propres ressortant à 102 k€.

Notre Mutuelle détient :

- 318 k€ dans la société 2MA Ma Meilleure Assurance représentant 9,69% du capital,
- Et au cours de l'exercice écoulé, elle a pris 69 k€ dans la société CFDP SAS portant l'investissement à 1 165 k€ représentant 5,48% du capital.

LES ACTIVITÉS ET LES RÉALISATIONS DURANT L'EXERCICE 2025

Le positionnement commercial observé ces dernières années s'est poursuivi en 2025 en lien avec la diversification de nos canaux de distribution engagée ces dernières années dans une volonté réaffirmée d'accompagnement personnalisée de la population couverte par les garanties délivrées.

Depuis le 1er janvier 2022, la souscription a été rendue possible pour les taxis en Belgique en libre prestation de service dans le cadre du passeport européen ayant su nouer des partenariats en assurance, en courtage et en gestion de sinistre. En apportant son savoir-faire, sa philosophie, la mutuelle offre aux Taxis Belges une solution d'assurance équilibrée. Reprenant ce qui a guidé nos illustres fondateurs en 1930, c'est dans la même démarche que nous souhaitons proposer des solutions en Belgique. Le marché des taxis belges est de l'ordre de 10.000 risques. La Mutuelle intervient en assurance automobile en responsabilité civile pour les dossiers en tort avec son volet en protection juridique pour les dossiers en droit. Le portefeuille à la fin de ce troisième exercice est contributif aux fonds propres dans un volume d'affaires de 742 k€.

En agrégeant les cotisations acquises passant de 102 M€ à 112 M€ et les autres produits techniques stables à 8 M€, l'ensemble des produits techniques de la Mutuelle progresse de 110,2 M€ à 120,7 M€, soit + 9.5%. Le taux de progression du chiffre d'affaires Dommages des organismes d'assurances non vie en France est moindre pour les véhicules de premières catégories en passant de + 7,1% à + 8,2%.

Notre réseau salarié établit le nombre d'affaires nouvelles de l'exercice à 16 616 contrats contre 18 803 en 2024 soit une baisse de - 11%. Cette baisse est le résultat d'un durcissement de nos règles de souscription sur le portefeuille des professionnels de la route (VTC) en France, manifestant un volume d'affaires nouvelles passant de 7 296 contrats à 4 033 soit une baisse par rapport à l'exercice précédent de - 45 %. En Belgique, les affaires sont en augmentation de 32% d'un exercice à l'autre, passant de 173 à 228 contrats. S'agissant des contrats Auto des particuliers, les contributions, à la fois du réseau salarié et des partenaires et intermédiaires, sont en hausse à + 12,1% pour les particuliers du réseau commercial et +88,3% pour les souscriptions liées aux intermédiaires. Les contrats Habitation sont stables en année risque de l'ordre de 54 227 contrats tout en relevant les contrats non auto en progression à + 1,4% portée par les contrats des accidents de la vie.

Le volet indemnisation, dans un environnement industrialisé conforté par une décentralisation des services et appuyé, notamment, par les outils de gestion électronique de documents, permet de constater que la fréquence générale est soutenue mais en baisse en passant de 194 à 185 pour mille. Rappelons que cette fréquence fut pointée à 215 pour mille en 2019. Le nombre de sinistres est passé d'un exercice à l'autre

de 35 208 dossiers tardifs compris à 35 941, soit une hausse de +2,1%, en demeurant à un moindre niveau qu'en 2019 ayant dénombré 37 178 dossiers.

SOLVABILITÉ RÉGLEMENTAIRE

Notre Mutuelle respecte les règles de solvabilité et de maîtrise des risques issues notamment de la Directive européenne n°2009-138 entrée en vigueur le 1er janvier 2016.

A fin décembre 2025, des rapports spécifiques notamment le SFCR - rapport de solvabilité et situation financière au public - et le RSR - rapport de solvabilité au superviseur- ont été établis à destination du public et de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

La mise en conformité Solvabilité 2 s'est poursuivie avec efficacité sur d'autres sujets dont il convient de relater les faits saillants :

- Le rapport ORSA 2025 sur 2024 a permis de conclure à une bonne tenue de nos indicateurs en situation de chocs économiques, en cas d'attrition commerciale et de baisse en valeurs des actifs obligataires alternativement ou cumulativement. Un scénario climatique comparable à l'évènement grêle ELA de 2014 a été ajouté et montre un impact faible au niveau du ratio de solvabilité.
- Face à la nécessaire résilience opérationnelle numérique et à la gestion des risques liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC), aux reportings, aux audits et à l'évaluation des risques liés aux fournisseurs tiers y afférents, la Mutuelle a entrepris un plan de mise en conformité dans la cadre de la réglementation du « Digital Operational Resilience Act » DORA entrant en application en 2025.

Les travaux engagés, ces dernières années, permettent de réaffirmer toute notre confiance dans la bonne prise en mains de ces exigences par l'ensemble de nos équipes.

ÉVÈNEMENTS POST-CLOTURE

Aucun changement significatif n'est intervenu dans la situation financière ou technique de la Mutuelle entre la fin de l'exercice et l'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

La Mutuelle a pour objectif de consolider son modèle économique, de renforcer la qualité de service, de compléter son offre et de diversifier ses modes de distribution. L'essor des offres récentes comme la couverture des accidents de la vie et les taxis en Belgique devra marquer un nouvel élan. Notre Mutuelle veillera avec constance à préserver les équilibres techniques tout en améliorant les perspectives de croissance.

DELAIS DE PAIEMENT

En application de la circulaire de la Fédération Française des Assurances, les informations relatées dans le tableau ci-dessous excluent les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance :

(en milliers d'euros et TTC)	Article D.441 I.L-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.- 2° : Facture émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 j (indicatif)	1 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	91 j et plus	Total (1 j et plus)	0 j (indicatif)	1 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	91 j et plus	Total (1 j et plus)
(A) Tranches de paiement												
Nombre de factures concernées	159					0						
Montant total des factures concernées	376											
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	4%											
Pourcentage du chiffre d'affaire de l'exercice												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues						Néant						Néant
Montant total des factures exclues						Néant						Néant
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuel : (préciser) - Délais légaux : 30 jours date de facture						- Délais contractuel : 30 jours fin de mois - Délais légaux : (préciser)					

La Mutuelle effectue le règlement des factures de ses fournisseurs dans les délais fixés par la loi et dans un maximum de 30 jours fin de mois. Des délais inférieurs peuvent être également accordés en fonction des situations.

Enfin, conformément à l'article R-322-54.1 du Décret N° 2002-942 du 26 juin 2002 relatif à l'administration des sociétés

d'assurances mutuelles et au statut du mandataire mutualiste, il est constaté qu'aucun Administrateur de la Mutuelle ne déroge aux dispositions de non-cumul de mandat.

Pour toutes ces raisons, le Conseil d'Administration vous demande d'approuver sa gestion et de lui accorder votre quitus pour l'exercice 2025.

Le Conseil d'administration



Rapport du Commissaire aux comptes

sur les comptes annuels
Art 322-68 du Code des assurances & Art
L225-235 du Code de commerce

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société MUTUELLE FRATERNELLE D'ASSURANCES,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **MUTUELLE FRATERNELLE D'ASSURANCES** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et

par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « changement de réglementation comptable » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable résultant de l'entrée en vigueur du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers à partir du 1er janvier 2025.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

ÉVALUATION DES PLACEMENTS FINANCIERS ET DU RÉSULTAT FINANCIER

Risque identifié	Notre approche d'audit
Les placements s'élèvent à 148 471 K€ au 31 décembre 2025, soit 61 % du total de l'actif. Les produits financiers nets s'élèvent à 5 323 K€. Les principales zones de risques identifiées sont : ■ L'évaluation des placements et l'estimation des éventuelles provisions pour dépréciation à caractère durable ■ L'évaluation des loyers théoriques ■ L'exhaustivité des produits financiers comptabilisés Nous avons considéré que la correcte évaluation des placements financiers et du résultat financier constituaient un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la mutuelle et en particulier sur l'évaluation des actifs.	Nos travaux sur la valorisation des placements et l'évaluation du résultat financier ont consisté à : ■ Procéder à une appréciation du contrôle interne du cycle placements ■ Valider les prix d'acquisition des titres acquis au cours de l'exercice ■ Valider les quantités de titres détenus au 31 décembre 2025 avec les relevés de portefeuille reçus des banques ■ Comparer la valorisation comptable à la valeur de réalisation au 31 décembre 2025 afin de s'assurer qu'il n'y a pas de moins-value sur titres non amortissables devant faire l'objet d'une dépréciation durable ■ Apprécier l'intention et la capacité de détenir des titres amortissables jusqu'à leur terme ■ Vérifier l'absence de risque de défaillance de l'émetteur sur certains titres amortissables ■ Vérifier les calculs des intérêts courus et des amortissements de surcote/décote ■ Vérifier que des intérêts courus et perçus sont bien comptabilisés pour la totalité des obligations ■ S'assurer que les titres cédés ont été sortis pour leur prix d'acquisition ■ Valider la concordance des loyers théoriques avec les rapports d'expertise

ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Risque identifié	Notre approche d'audit
Les provisions techniques s'élèvent à 185 875 K€ au 31 décembre 2025, soit 76 % du total du passif. Les provisions nettes de la part des réassureurs représentent 151 743 K€. Les principales zones de risques identifiées sont : ■ Méthode de provisionnement utilisée ■ Justesse des paramètres retenus et des calculs ■ Fiabilité des bases de calcul ■ Exhaustivité des provisions Nous avons considéré que la correcte évaluation des provisions techniques constituait un point clé de l'audit en raison de son importance significative dans les comptes de la mutuelle et en particulier sur l'évaluation des passifs.	Nos travaux sur la validation des provisions techniques ont consisté à : ■ Faire valider par nos actuaires : - les modalités de calcul des provisions - les paramètres techniques utilisés (taux,) - les calculs réalisés - L'exhaustivité des provisions ■ Revoir les dossiers de sinistres (PSAP dossier par dossier) ■ Cadrer les provisions techniques avec la comptabilité.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017.

INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la **MUTUELLE FRATERNELLE D'ASSURANCE** par l'Assemblée Générale du 11 juin 1998.

Au 31 décembre 2025, nous étions dans la 28ème année de notre mission sans interruption.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris, le 27 mai 2026

Le Commissaire aux comptes
EXPONENS Conseil & Expertise
Anne MOUHSSINE
Associée





Exercice clos le 31 décembre 2025

Article R.322-57 IV 1° du Code des assurances

À l'assemblée générale de la société MUTUELLE FRATERNELLE D'ASSURANCES,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport les conventions réglementées.

Il nous appartient selon les termes de l'article R.322-57 IV 1° du Code des assurances, de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57 du Code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé, à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R.322-57 du code des assurances.

Article R.322-57 IV 2° du Code des assurances

À l'assemblée générale de la société MUTUELLE FRATERNELLE D'ASSURANCES,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre mutuelle, nous devons vous présenter, en application de l'article R. 322-57-IV-2° du Code des assurances, un rapport sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la mutuelle par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants.

Le président de votre conseil d'administration nous a communiqué les modalités de ces contrats d'assurance.

Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle d'autres contrats.

Nous avons, selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission applicables en France, pris connaissance de la liste des contrats souscrits qui nous a été communiquée.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné communication d'aucun contrat d'assurance entrant dans le champ de l'article R322-57-IV-2° du Code des assurances, souscrit à des conditions préférentielles.

Article R.322-103 du Code des assurances

À l'assemblée générale de la société MUTUELLE FRATERNELLE D'ASSURANCES,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre mutuelle et conformément à l'article R. 322-103 du Code des assurances, nous vous présentons notre rapport sur les dépenses exposées pour le compte de votre mutuelle par les administrateurs et dont le remboursement a été obtenu ou demandé par eux.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, il a été remboursé aux administrateurs à ce titre un montant total de frais de 2 916 euros.

Fait à Paris, le 7 mai 2026

Le Commissaire aux comptes
EXPONENS Conseil & Expertise
Anne MOUHSSINE
Associée



Bilan

au 31 Décembre 2025 (en milliers d'Euros)

Actif

	Brut	Amortissements et provisions	31/12/2025	31/12/2024
Actifs incorporels	300	0	300	300
Placements :				
Terrains et constructions	33 048	17 121	15 927	15 802
Autres placements	133 108	564	132 544	129 483
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	0		0	0
Total des placements	166 155	17 685	148 471	145 285
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires				
Provisions techniques	34 132		34 132	34 744
Total de la part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	34 132	0	34 132	34 744
Créances				
Créances nées d'opérations d'assurance directe	45 831		45 831	45 973
Créances nées d'opérations de réassurance	3 446		3 446	1 019
Autres créances				
Personnel	12		12	15
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	395		395	370
Débiteurs divers	2 330		2 330	977
Total des créances	52 013	0	52 013	48 355
Autres actifs				
Actifs corporels d'exploitation	8 253	6 614	1 639	1 704
Comptes courants et caisse	2 308		2 308	2 937
Total des autres actifs	10 562	6 614	3 948	4 640
Frais d'acquisition reportés	3 671		3 671	3 636
Autres comptes de régularisation	2 615		2 615	2 058
Total des comptes de régularisation - Actif	6 286	0	6 286	5 694
TOTAL DE L'ACTIF	269 448	24 299	245 150	239 018

Hors bilan

Engagements reçus	31/12/2025	31/12/2024
Restitutions cautions	0	0
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	26 184	28 080
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	26 184	28 080

au 31 Décembre 2025 (en milliers d'Euros)

Passif

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Fonds d'établissement	3 231	3 210
Réserves	42 503	46 827
Report à nouveau	0	0
Résultat de l'exercice	-239	-4 324
Total des capitaux propres	45 495	45 713
Provisions techniques brutes :		
Provisions pour cotisations non acquises	41 911	41 294
Provisions pour sinistres	125 682	120 944
Provisions pour égalisation	230	0
Autres provisions techniques	18 052	19 352
Total des provisions techniques brutes	185 875	181 590
Provisions pour risques et charges	240	92
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	2 131	2 005
Autres dettes:		
Dettes nées d'opérations d'assurance directs	3 212	2 608
Dettes nées d'opérations de réassurance	156	0
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	175	290
Personnel	650	568
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	4 077	3 578
Créanciers divers	2 021	1 811
Total des autres dettes	10 290	8 856
Comptes de régularisation - Passif	1 119	762
TOTAL DU PASSIF	245 150	239 018

Hors bilan

Engagements reçus	31/12/2025	31/12/2024
Restitutions cautions	0	0
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	26 184	28 080
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	26 184	28 080

Compte de résultat

au 31 décembre 2025 (en milliers d'Euros)

Compte technique

	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2025	Opérations nettes 2024	Variation (en montant)	Variation (en %)
Cotisations acquises						
■ Cotisations	111 145	7 557	103 588	99 769	3 820	4%
■ Variation des cotisations non acquises et risques en cours	-616	-358	-258	-4 875	4 617	-95%
Total des cotisations acquises et risques en cours	110 529	7 198	103 330	94 894	8 437	9%
Produits des placements alloués	4 091		4 091	2 133	1 959	92%
Autres produits techniques	8 656		8 656	8 020	636	8%
Charges des sinistres						
■ Prestations et frais payés	92 181	3 475	88 706	82 073	6 633	8%
■ Variation des provisions sinistres	4 738	-209	4 947	4 666	281	6%
Total des charges des sinistres	96 919	3 266	93 653	86 739	6 914	8%
Charges des autres provisions techniques	-1 300	-761	-539	765	-1 304	-170,4%
Frais d'acquisition et d'administration						
■ Frais d'acquisition	9 850		9 850	9 285	564	6%
■ Frais d'administration	6 938		6 938	6 389	549	9%
■ Commissions reçues des réassureurs		-8	8	41	-33	-80%
Total des frais d'acquisition et d'administration	16 788	-8	16 796	15 715	1 081	7%
Autres charges techniques	7 409		7 409	7 077	332	5%
Variation de la provision pour égalisation	230		230	-200	430	-215%
RÉSULTAT TECHNIQUE	3 230	4 701	-1 472	-5 050	3 579	-71%

au 31 décembre 2025 (en milliers d'Euros)

Compte non technique

	Opérations nettes 2025	Opérations nettes 2024	Variation (en montant)	Variation (en %)
Résultat technique	-1 472	-5 050	3 579	-71%
Produits des placements				
■ Revenus des placements	6 543	4 629	1 915	41%
■ Autres produits des placements	445	577	-131	-23%
■ Profits provenant de la réalisation des placements	1 165	724	441	61%
Total des produits des placements	8 154	5 929	2 225	38%
Charges des placements				
■ Frais de gestion internes et externes des placements et frais financiers	1 570	1 973	-403	-20%
■ Autres charges des placements	302	1 096	-794	-72%
■ Pertes provenant de la réalisation des placements	957		957	
Total des charges des placements	2 829	3 070	-240	-8%
Produits des placements transférés	4 091	2 133	1 959	92%
Autres produits non techniques				
Résultat exceptionnel				
■ Produits exceptionnels				
■ Charges exceptionnelles	0	0	0	
Total du résultat exceptionnel	0	0	0	
Participation des salariés et Intéressement				
Impôt sur les bénéfices				
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-239	-4 324	4 085	

Annexe

aux bilan et compte de résultat
au 31 décembre 2025

Informations

sur les choix des méthodes retenues

1 - Principes et modes d'évaluation retenus

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le Code des Assurances et le Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2015-11, à défaut ceux appliqués par le Plan Comptable Général.

CHANGEMENT DE RÈGLEMENTATION COMPTABLE :

Le règlement ANC n°2022-06 de modernisation des états financiers modifiant le plan comptable générale est applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 pour les organismes d'assurance.

L'application par la MFA de ce changement de méthode comptable n'a pas d'impact significatif sur les états financiers. Seuls deux tableaux en annexe sont concernés par cette mesure : le tableau des amortissements et le tableau des provisions pour risques et charges.

1.1. POSTES DU BILAN - ACTIF

1.1.1. ACTIFS INCORPORELS

Ce poste comprend uniquement le droit au bail de MFA-PARIS RÉPUBLIQUE.

1.1.2. PLACEMENTS :

Remarque préalable :

La gestion des placements financiers fait l'objet d'un mandat avec OFI.

La gestion locative de l'immobilier est effectuée par des cabinets de gérance.

Les décisions d'investissement restent exclusivement du ressort de la Mutuelle.

a) Valeurs mobilières amortissables (à taux fixe) article R 343-9

Les titres à revenus fixes sont inscrits à leur coût d'achat hors intérêt couru.

Si la valeur de remboursement est différente de la valeur d'achat, la différence pour chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation soit d'une charge (surcote) soit d'un produit (décote).

En outre, conformément à l'article R 343-9 du Code des assurances, une provision pour dépréciation est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts et remboursement du principal).

À la fin de 2025, aucune dépréciation n'a été constatée en l'absence de risque de contrepartie.

b) Autres actifs de placement : placements financiers ou immobiliers affectés ou non à la représentation des engagements techniques article R 343-10

Les actions et autres titres à taux variables sont inscrits au bilan sur la base du prix d'achat.

L'évaluation de ces titres est effectuée conformément à l'article R 343-10 du Code des assurances : c'est-à-dire pour les titres cotés : le dernier cours coté au jour de l'inventaire, et pour les titres non cotés : leur valeur d'utilité pour l'entreprise.

À la fin de 2025, une reprise de provision pour dépréciation à caractère durable a été enregistrée pour un montant de 54 k€ ramenant la provision à 564 k€ fin 2025.

Au demeurant, le portefeuille ne contient pas de ligne d'actions détenues en direct hormis des participations non cotées.

Les placements immobiliers sont inscrits pour leur valeur d'acquisition nette de frais d'achat ou pour leur coût de construction éventuellement augmenté des travaux d'amélioration procurant une réelle plus-value.

À la suite de l'entrée en application en 2005 des nouvelles règles comptables largement inspirées des normes internationales (IFRS) le système d'amortissement des immeubles sont réalisés par composants, la MFA a opté pour la méthode de réallocation des valeurs nettes comptables qui n'entraîne pas d'impact sur le montant des capitaux propres. La décomposition et les durées d'amortissement retenues tant pour les immeubles de placement que pour ceux d'exploitation sont les suivantes :

■ Gros œuvre :	60% sur 60 ans
■ Façades :	20% sur 30 ans
■ Equipements techniques :	20% sur 25 ans

La valeur de réalisation des immeubles et des parts des sociétés immobilières non cotées qui figure dans l'état des placements est déterminée à partir d'expertises quinquennales actualisées annuellement.

À la fin 2025, une grande majorité du portefeuille patrimonial a fait l'objet d'une expertise quinquennale du fait de la rotation réglementaire.

Aucune provision pour dépréciation des actifs immobiliers n'est actuellement comptabilisée.

Aucune dépréciation à caractère durable n'a été constatée conformément aux prévisions de l'article R 343-10.

Aucune provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques n'a été constituée conformément aux termes de l'article R 343-7 du Code des assurances.

Les parts non libérées de fonds de créance figurent en moins

de l'actif pour un montant à fin décembre 2025 de 3 756 k€.

1.1.3. COMPTES DE TIERS "COLLECTIFS" :

Les comptes «sociétaires» et «réassureurs» sont ventilés à l'actif et au passif en fonction des soldes individuels.

Une provision pour annulation des cotisations est constituée pour un montant de 1 416 k€ contre 1 404 k€ précédemment, étant fondée pour moitié sur les moyennes observées des 5 dernières années en excluant désormais les opérations de simples mouvements de parc des flottes et pour l'autre moitié l'en-cours de sociétaires débiteurs résiliés.

1.1.4. AUTRES ACTIFS :

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire selon les durées suivantes :

■ Matériel informatique central :	4 à 5 ans
■ Matériel micro - informatique et périphérique :	3 ans
■ Matériel de transport :	5 ans
■ Matériel :	6 ans 2/3
■ Mobilier :	10 ans
■ Agencements, installations :	10 ans
■ Agencements immobiliers :	15 ans

Compte tenu des types d'actifs et de l'utilisation de ceux-ci aucune décomposition n'a été opérée contrairement aux actifs immobiliers.

1.1.5. FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS :

La fraction des frais reportés a été déterminée en appliquant à ceux-ci le rapport cotisations émises et non acquises sur cotisations émises totales en lien avec l'article 151-1 du règlement de l'ANC 2015-11. Ils varient chaque année en fonction de ces divers éléments et augmentent ou diminuent le montant des frais d'acquisition imputables à l'exercice.

1.2. POSTES DU BILAN – PASSIF

1.2.1. FONDS D'ÉTABLISSEMENT.

Depuis 1998, le fonds d'établissement est augmenté chaque année en franchise d'impôts du montant des droits d'adhésion des nouveaux sociétaires.

1.2.2. PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions sont déterminées brutes de réassurance. La part à la charge des réassureurs est inscrite à l'actif.

Elles sont calculées séparément pour chacune des catégories définies à l'article A 344 - 2 du Code des Assurances.

a) Provision pour cotisations émises et non acquises :

La provision pour cotisations émises et non acquises est destinée à constater la fraction des cotisations se rapportant à la période comprise entre le 31 décembre et la date de la prochaine échéance. Elle a été calculée prorata temporis contrat par contrat.

b) Provisions pour sinistres :

Ces provisions prévues à l'article R 343-7 du Code des assurances correspondent à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais internes et externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non

payés.

L'évaluation des dossiers s'effectue conformément à l'article 143-16 du Règlement 2015-11 de l'ANC selon les risques de la façon suivante :

- Dossier par dossier pour les garanties RC corporelle, Individuelle conducteur, les catastrophes naturelles et pour les dossiers NON AUTO, sachant qu'un lissage des dossiers corporels « Graves » (inférieurs à 2 millions d'euros et supérieurs à 100 k€) a désormais été effectué selon une méthode fréquence-coût dans un historique depuis 2012 et que le « marais » des dossiers corporels inférieurs à 100 k€ a été évalué selon une méthode dite Chain Ladder;
- Selon les coûts moyens pour les autres garanties en AUTO ou bien selon une méthode statistique basée sur la projection des liquidations de charge observée (méthode dite de Chain Ladder).

Il est constitué en complément une provision pour tardifs, c'est-à-dire pour sinistres survenus mais non encore déclarés à la date de clôture de l'exercice.

Il est également déterminé une provision pour frais de gestion destinée à couvrir les coûts nécessaires au traitement des dossiers en cours à la date d'inventaire. Cette provision dénommée "chargement de gestion" est déterminée séparément pour les dossiers corporels, pour les autres dossiers AUTO et pour les dossiers NON AUTO compte tenu de durées de liquidations différentes.

Les prévisions de recours à encaisser sont calculées séparément et viennent en déduction de ces provisions.

Le plan de réassurance est basé essentiellement sur des traités en excédents de sinistres dont les priorités pour l'exercice courant sont les suivantes :

■ Responsabilité civile :	2 000 K€
■ Incendie dommage auto et non auto :	300 K€
■ Forces de la nature (hors catastrophes naturelles) :	600 K€
■ Risques locatifs :	300 K€

Les traités en quote-part, très minoritaires, concernent principalement les catastrophes naturelles avec un taux de cession de 50% et les accidents de la vie avec un taux de cession de 40%.

Les principaux apériteurs sont : SCOR, SWISS RE, QBE et MAPFRE.

c) Provision pour égalisation :

Elle est destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques naturels ou les actes de terrorisme.

La partie de cette provision relative aux risques « attentats » a été dotée en application d'un régime transitoire et dérogatoire en 2001 et 2002 et reprise en 2014. A partir de 2003, elle n'a plus été dotée car aucune cotisation individualisée n'a été tarifiée dans les contrats.

En 2025, pour le risque "catastrophes naturelles", il a été maintenu une provision pour égalisation de 230 k€ constituée.

d) Autres provisions techniques :

- Les provisions mathématiques des rentes :

L'arrêté du 20 décembre 1996 a modifié les règles de provisionnement des rentes (utilisation de la table TD 88 / 90 au lieu de la table CR 4,75 %).

Pour 2025, en lien avec la situation des taux en net remontée

depuis 2024, le taux d'actualisation a été réhaussé d'un exercice à l'autre d'un taux de 1,89 % à 2% (au plus égal à 60% du TME moyen constaté sur les vingt-quatre derniers mois + 10 points de base).

Pour les sinistres survenus à partir du 1er janvier 2013, la revalorisation à charge a été calculée avec un taux d'inflation de 2%.

Ces provisions ressortent à un montant de 18 799 k€ à l'inventaire, sachant que la prévision de recours est de 747 k€ et qu'elle comprend une revalorisation à recevoir de 168 k€.

La part des réassureurs s'élève à 13 167 k€.

- La provision pour risques en cours :

Qui a pour but de couvrir la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats pour la période qui s'écoule du 31 décembre à la date de la prochaine échéance pour la part qui n'est pas couverte par la provision pour cotisations non acquises.

Suite à la décision définitive en collège de l'ANC du 05/09/2025, les contrats conclus en tacite reconduction étant exclus du calcul de la PREC, nous avons écarté de l'assiette le montant du Restant à émettre.

En 2025, la provision pour risques en cours ressort à 2 343 k€ donnant lieu à une part des réassureurs pour 939 k€, répartie comme suit :

- pour la branche des Catastrophes naturelles à 92 k€ avec une part des réassureurs de 46 k€,
- pour la branche AUTO RC à 2 251 K€ avec une part des réassureurs de 893 k€.

1.3. HORS BILAN

Les engagements concernent les dépôts titres constitués par les réassureurs en couverture de leurs engagements.

La MFA commercialise des crédits (Automobiles et Travaux pour l'Habitation) en partenariat avec la SOCRAM Banque. Dans ce contexte, la MFA apporte une garantie à la bonne réalisation de ces opérations.

Au 31/12/2025, aucun engagement hors bilan n'est à constater compte tenu d'un nombre de défaillance historiquement très limité et confirmant les chiffres des exercices antérieurs.

1.4. COMPTE DE RÉSULTAT

1.4.1. PRODUITS FINANCIERS : RÈGLE D'ALLOCATION :

Les produits des placements nets de charges figurent à l'origine au compte non technique en fin d'exercice, ils sont ventilés en deux parties :

- les produits nets générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques sont transférés au compte technique,
- les produits nets issus des capitaux propres restent au compte non technique.

La détermination de la partie à transférer s'effectue en appliquant aux produits nets la formule :

$$\begin{aligned} & \text{Provision technique nettes de réassurance /} \\ & \text{(Provisions techniques nettes de réassurance} \\ & \quad + \\ & \text{Capitaux propres initiaux)} \end{aligned}$$

La détermination de la partie à transférer s'effectue en appliquant aux produits nets la formule 77% à fin 2025.

1.4.2. LES CHARGES :

Les charges sont classées par destination à partir d'une pré-imputation par nature selon les méthodes suivantes :

- analyse de l'activité de chaque département de la Mutuelle (siège et réseau) et répartition de celle-ci en pourcentage selon les rubriques du plan comptable : acquisition, administration, gestion des sinistres, autres charges techniques, gestion des placements, charges non techniques.
- lorsque les charges sont affectables à plusieurs départements ou à la Mutuelle entière, une seconde répartition est effectuée en fonction du poids respectif de chacun de ceux-ci dans l'activité générale. Les pourcentages ainsi déterminés sont révisés chaque année.

Les frais d'acquisition sont constitués de toutes les dépenses engagées jusqu'à la conclusion des contrats

Les frais d'administration comportent principalement les frais de gestion des contrats, d'encaissement des cotisations et de surveillance du portefeuille.

Les frais de gestion des sinistres englobent tous les coûts internes liés à ceux-ci (gestion, règlements et recours).

Les autres charges techniques sont constituées essentiellement des frais de mise à disposition de moyens (informatique, services généraux) et de gestion générale de la Mutuelle (personnel, formation). A ceux-ci s'ajoutent les frais de comptabilité et de gestion des comptes sociétaires.

Les frais de gestion des placements incluent les coûts liés aux mandats de gestion mentionnés plus haut et ceux d'analyse et de traitement des informations en provenance de ceux-ci.

2. Dérogations aux principes généraux du plan comptable

Il n'a pas été fait de dérogation aux principes généraux du plan comptable.

3. Choix de l'unité monétaire

Les montants qui figurent dans cette annexe sont exprimés en milliers d'euros.

4. Autres informations

Depuis le 1er janvier 2022, la Mutuelle effectue des souscriptions en Belgique en Libre Prestation de Service dans la branche AUTOMOBILE en responsabilité civile et en protection juridique.

Le résultat fiscal 2025 est déficitaire.

Les honoraires d'audit légal de l'ordre de 64 k€ demeurent dans le marché.

La société FEA FRATERNELLE EXPERTISE AUTOMOBILE est la seule filiale détenue à 99,8 %. Elle a été créée en 2017 avec les caractéristiques suivantes en 2025 :

■ Capital :	2 k€
■ Valeurs des Fonds propres :	102 k€
■ Valeur des titres détenus :	1 997€
■ Dividende :	néant
■ Compte courant :	25 K€
■ Chiffre d'affaires :	491 k€
■ Résultat :	+ 19 k€.

Conformément à l'article L 233-17-1 du code de commerce, elle présente un intérêt négligeable et qu'en vertu des dispositions de ce même article, la Mutuelle est dispensée d'établir des comptes consolidés.

Notes

sur les postes du bilan

1 Évolution

des actifs incorporels

Nature de l'actif	Montant au début d'exercice	Transferts et mouvements de l'exercice	Montant en fin d'exercice
Droits au bail en valeurs nettes	300	0	300

2 Évolution

des actifs immobiliers

Nature de l'actif	Montant au début d'exercice	Transferts et mouvements de l'exercice	Montant en fin d'exercice
Parts de sociétés immobilières non cotées	0	0	0
Immeubles	32 790	258	33 048
Total	32 790	258	33 048
Dotation de l'exercice aux amortissements et provisions	Diminutions d'amortissements et reprises de provisions	Cumul amortissements et provisions à la clôture de l'exercice	Montant net inscrit au bilan
0	0	0	0
-157	32	17 121	15 927
Total	-157	17 121	15 927

3 Autres

placements

Nature de l'actif	Montant brut à la clôture de l'exercice	Dotations et reprises de provisions	Montant cumulé des provisions à la clôture de l'exercice	Montant net inscrit au bilan à la clôture de l'exercice
Obligations, T.C.N. et titres à revenu fixe	107 417	0	0	107 417
Actions	19 268	-54	-54	19 321
O.P.C.V.M.	10 044		0	10 044
Prêts	0	0	0	0
Sous - total état des placements	136 728	-54	-54	136 782
Dépôts et cautionnements	82			82
Total	136 810	-54	-54	136 864

4 État

détaillé des placements

1. Placements inscrits au bilan en classe 2 conformément à l'article R 343-9

a) Obligations des secteurs publics et semi-public cotées

N° de code	Nombre	Nombre et désignation des valeurs	Valeur brute	Corrections de valeur	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes	Valeur de remboursement
BE0000347568	2 500 000	BELGIUM 0.900 06/22/29	2 346	73	2 419	2 371	(48)	2 500
FR0013154044	4 300 000	FRANCE 1.250 05/25/36	3 497	53	3 550	3 423	(127)	4 300
FR0013234333	3 300 000	FRANCE 1.750 06/25/39	2 708	43	2 751	2 576	(175)	3 300
FR0013407236	4 000 000	FRANCE 0.500 05/25/29	3 712	140	3 852	3 738	(115)	4 000
FR0014009062	3 800 000	FRANCE 1.250 05/25/38	2 941	51	2 992	2 844	(148)	3 800
FR001400BKZ3	1 700 000	FRANCE 2.000 11/25/32	1 602	14	1 616	1 581	(35)	1 700
FR001400L834	2 600 000	FRANCE 3.500 11/25/33	2 710	(13)	2 697	2 638	(59)	2 600
FR001400QMF9	3 600 000	FRANCE 3.000 11/25/34	3 560	3	3 563	3 483	(80)	3 600
FR001400X8V5	3 000 000	FRANCE 3.200 05/25/35	2 937	3	2 940	2 930	(11)	3 000
FR0013515806	2 000 000	FRANCE 0.500 05/25/40	1 262	18	1 279	1 249	(30)	2 000
EU000A3K4D74	1 000 000	EU 3.375 10/04/38 MTN	983	1	984	988	4	1 000
EU000A3LZ0X9	1 100 000	EU 3.375 10/04/39 MTN	1 102	0	1 102	1 078	(24)	1 100
Total autres			29 360	386	29 746	28 899	-846	32 900
Total obligations des secteurs public et semi - public cotées			29 360	386	29 746	28 899	-846	32 900



b) Obligations françaises privées cotées

N° de code	Nombre	Nombre et désignation des valeurs	Valeur brute	Corrections de valeur	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins valeurs latentes	Valeur de remboursement
FR0013251170	400 000	ASF 1.125 04/20/26 '26 MTN	378	20	398	399	1	400
FR0013281755	1 900 000	ICAD 1.500 09/13/27 '27	1 691	121	1 812	1 868	55	1 900
FR0013284205	2 000 000	GECINA 1.375 01/26/28 '27 MTN	2 052	(34)	2 018	1 952	(66)	2 000
FR0013320058	1 000 000	ICAD 1.625 02/28/28 '27	930	42	972	974	2	1 000
FR0013428943	1 000 000	LEGRAND 0.625 06/24/28 '28	918	47	965	955	(10)	1 000
FR0013444551	1 500 000	DASSAULT SYSTEM 0.375 09/16/29 '29	1 516	(9)	1 508	1 368	(139)	1 500
FR0013505625	2 000 000	AEROPORTS PARIS 2.125 10/02/26 '26	2 058	(51)	2 007	1 997	(10)	2 000
FR0013512407	4 000 000	KERING 0.750 05/13/28 '28 MTN	3 745	152	3 896	3 824	(72)	4 000
FR0013519279	2 300 000	COVIMO 1.625 06/23/30 '30	2 094	32	2 126	2 151	24	2 300
FR0014000PF1	1 500 000	VINCI 11/27/28 '28 MTN	1 482	11	1 493	1 391	(102)	1 500
FR0014000UD6	5 000 000	UNIBAIL ROD WEST 1.375 12/04/31 '31 MTN	5 043	(19)	5 025	4 397	(628)	5 000
FR0014007NF1	1 100 000	ICAD 1.000 01/19/30 '29	909	54	963	1 001	38	1 100
FR0014009KQ0	4 000 000	SANOFI FR 1.250 04/06/29 '29	4 014	(7)	4 006	3 817	(189)	4 000
FR001400AJX2	1 700 000	BOUYGUES 2.250 06/29/29 '29	1 566	54	1 620	1 670	51	1 700
FR001400AKP6	1 100 000	BNP 2.750 07/25/28 '27 MTN	1 024	45	1 069	1 101	32	1 100
FR0014000D49	800 000	MICHELIN 0.250 11/02/32 '32	630	19	649	653	4	800
FR001400Y8Q4	500 000	LEGRAND 3.625 03/19/35 '34	503	(0)	502	500	(3)	500
FR001400NDQ2	2 500 000	KLEPIERRE 3.875 09/23/33 '33 MTN	2 568	(4)	2 564	2 535	(29)	2 500
FR001400P728	3 400 000	APRR 3.125 01/06/34 '33 MTN	3 299	7	3 307	3 296	(11)	3 400
FR001400QZ47	3 400 000	EDENRED 3.625 08/05/32 '32	3 435	(3)	3 432	3 375	(56)	3 400
FR001400T0B0	1 500 000	COFIROUTE 3.125 03/06/33 '32 MTN	1 477	1	1 479	1 467	(12)	1 500
FR0014010CI2	1 500 000	PUBLICIS GROUPE 3.375 06/12/32 '32 MTN	1 497	0	1 497	1 488	(10)	1 500
FR001400QQ30	2 000 000	LEGRAND 3.500 06/26/34 '34	2 027	(1)	2 026	1 993	(32)	2 000
FR001400N285	2 500 000	SCHNEIDER 3.250 10/10/35 '35 MTN	2 477	1	2 478	2 436	(42)	2 500
FR0014012241	1 500 000	WENDEL 3.750 08/11/33 '33	1 496	0	1 496	1 487	(9)	1 500
Total obligations françaises privées cotées			48 830	479	49 309	48 095	-1 214	50 100

c) Obligations de l'O.C.D.E.

N° de code	Nombre	Désignation des valeurs	Valeur brute	Corrections de valeur	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes	Valeur de remboursement
DE000A169NC2	1 000 000	MERCEDES BENZ GR 1.375 05/11/28 MTN	1 009	(5)	1 004	969	(35)	1 000
DE000A3H3GF4	4 500 000	HOWOGE WOHNUNG 0.625 11/01/28 '28 MTN	4 510	(6)	4 504	4 218	(287)	4 500
XS2163333656	1 300 000	SODEXO 1.000 04/27/29 '29	1 365	(38)	1 327	1 227	(100)	1 300
XS2177021271	1 000 000	LINDE FINANCE 0.250 05/19/27 '27 MTN	916	59	975	971	(4)	1 000
XS2185867830	4 500 000	AIRBUS NL 1.375 06/09/26 '26 MTN	4 675	(161)	4 513	4 480	(33)	4 500
XS2283188683	3 400 000	EXOR NV 0.875 01/19/31 '30	3 200	44	3 243	3 030	(213)	3 400
XS2338955805	4 000 000	TOYOTA MOTOR CRD 0.125 11/05/27 MTN	3 934	45	3 979	3 822	(157)	4 000
XS2356040357	1 700 000	STELLANTIS 0.750 01/18/29 '28 MTN	1 417	119	1 536	1 579	43	1 700
XS2787827190	500 000	STELLANTIS 3.500 09/19/30 '30 MTN	500	(0)	500	498	(2)	500
XS2764405432	800 000	EXOR NV 3.750 02/14/33 '32	801	(0)	801	802	1	800
FR0013346053	14	HORIZON AM	400	-	400	400	-	400
FR0383143617	10	SOLIMUT MUTUELLE DE France	1 000	-	1 000	1 000	-	1 000
QS0000072024	500	MUTAMI TSDD	500	-	500	500	-	500
FR1CIBFS4972	1 000	Repack IOTA eur - 9 ans -3,37 p.a.	1 000	-	1 000	1 000	-	1 000
FR0014010RX9	1 000	EMTN - CARREFOUR	1 000		1 000	1 000		1 000
FR0014010RZ4	1 000	EMTN - SOLVAY	1 000		1 000	1 000		1 000
QS0000102023	2 000	ATHOS 2023	2 000		2 000	2 000	-	2 000
Total obligations de l'O.C.D.E.			29 227	56	29 283	28 497	-786	29 600
TOTAL Art R 343-9			107 417	921	108 338	105 491	-2 847	112 600

2. Placements inscrits au bilan en classe 2 conformément à l'article r 343-10

a) OPC Organisme de placements collectifs

N° de code	Nombre	Désignation des valeurs	Valeur brute	Corrections de valeur	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes
OPCVM- titres à revenu fixe							
FR0007085386	780	OFI INVEST CREDIT EUROPE IC	1 194	0	1 194	1 195	1
Total OPCVM - titres à revenu fixe			1 194		1 194	1 195	1
Autres OPCVM							
FR0000008997	452	OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D	2 150	-	2 150	2 153	3
FR0000979866	22 826	OFI INV ESG EURO CRDT SH TM I	2 701		2 701	2 717	15
LU1331972494	574	ELEVA ABS RET EUROPE I EUR CAP	815		815	860	45
LU1694789378	11 412	DNCA INV ALPHA BONDS I	1 529		1 529	1 554	25
LU1681046261	5 355	AMUNDIEURGVTTLTDRGNBDUCITSETFA	1 178		1 178	1 181	3
FR0011790492	2 729	BDL REMPART I	477		477	494	17
Total autres OPCVM			8 850	0	8 850	8 960	110

b) Actions françaises non cotées

N° de code	Nombre	Désignation des valeurs	Valeur brute	Corrections de valeur	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins valeurs latentes	Valeur de remboursement
FR0004040889	3 409	SOCIETE ANONYME DE CONSOLIDATION DES RETRAITES DE	52		52	448	396	
FR0004254589	20 000	OFIVALMO S.A.	192		192	291	98	
OFI000764001	1	CREDIT COOPERATIF PART A	0		0	0	0	
OFI000764002	10	CREDIT COOPERATIF PART B	0		0	1	1	
OFI000764003	13 372	CFDP SAS	1 165		1 165	1 468	303	
OFI000764004	31	2MA	318		318	318	-	
QS0000126970	1 997	FEA SAS	2		2	102	100	
FR0013216397	10	HORIZON IMPACT	1 000		1 000	1 000	-	
LU2264864708	3 541	BNP PARISBAS EUROPEAN INFRA DEBT FUND II	3 541		3 541	3 597	56	
LU2264864708 PNL	43	BNP PARISBAS EUROPEAN INFRA DEBT FUND II PNL	43	-43	0	-		
FR0011297951	10 000	INFRAVIA EUROPEAN FUND II _	-		0	3	3	
FR0012994077	10 000	INFRAVIA EUROPEAN FUND III FPCI _	-		0	1 603	1 603	
FR0013142643	50	ZENCAP CREDIT ETI II _	156	-67	89	89	-	
FR0013215118	100	SLP SWEN INFRA MULTI-SELECT 3 _	582		582	1 129	547	
FR0013516416	150	SLP SWEN INFRA MULTI-SELECT 4 _	1 245		1 245	1 560	315	
FR0014001DZ3	25 000	INFRAVIA EUROPEAN FUND V FPCI _	1 679		1 679	1 906	227	
FR001400KRD6	10 000	INFRAVIA EUROPEAN FUND VI FPCI _7/1/2034	99		99	77	(22)	
FR001400N1M1	100	ZENCAP DIRECT LENDING IV _	281		281	356	75	
FR0011297951PNL	156 400	UNFUNDED INFRAVIA EUROPEAN FD II A FPCI	156	-156	0	-	-	
FR0012994077PNL	84 500	UNFUNDED INFRAVIA EURO.FD III A FPCI	85	-85	0	-	-	
FR0013215118PNL	76 500	SWEN INFRA MULTI-SELECT 3	77	-77	0	-	-	
FR0013516416PNL	168 000	SWEN INFRA MULTI-SELECT 4 FUND	168	-168	0	-	-	
FR0014001DZ3PNL	900 000	INFRAVIA EUROPEAN FUND V FPCI	900	-900	0	-	-	
FR001400KRD6PNL	773 500	INFRAVIA EUROPEAN FUND VI FPCI	774	-774	0	-	-	
FR001400N1M1PNL	718 780	UNFUNDED ZENCAP DIRECT LENDING IV FUND	719	-719	0	-	-	
FR0011759430	50	OFI CREDIT ETI _	74	-35	40	40	-	
FR0013326337	50	ZENCAP CREDIT ETI III _	217		217	200	(18)	
FR0014000CJ1	10 000	MBO CAPITAL 5 SLP _	678		678	567	(111)	
FR0011759430PNL	36 322	UNFUNDED OFI CREDIT ETI	36	-36	0	-	-	
FR0013142643PNL	8 215	UNFUNDED ZENCAP CRED.ETI II PART I1 FPS	8	-8	0	-	-	
FR0013326337PNL	47 410	ZENCAP ASSET MANAGEMENT - ZENCAP CREDIT ETI III FU	47	-47	0	-	-	
FR0014000CJ1PNL	322 000	MBO CAPITAL 5, FCPR	322	-322	0	-	-	
FR0013472552PNL	0	FCT LBPAM DETTE PRIVEE ENTREPRISES V PNL	-		0	-	-	
FR0013238581	100	ZENCAP DETTE IMMO 2 GENERAL _	169		169	169	(0)	
FR0013253499	10 108	OFI IMMOBILIER _	1 000	-245	755	755	(0)	
FR0014001YH7	150	ZENCAP REAL ESTATE DEBT III _	1 163		1 163	1 207	45	
FR0014004Q81	11 101	OFI INNOVACARE _9/30/2033	1 000	-218	782	782	(0)	
FR0013238581PNL	83 948	ZENCAP DETTE IMMO 2 GENERAL	84	-84	0	-	-	
FR0014001YH7PNL	337 182	ZENCAP REAL ESTATE DEBT III	337	-337	0	-	-	
FR0013472552	100	FCT LBPAM DETTE PRIVEE ENTREPRISES V	953		953	945	(8)	
FR0013472552PNL	100	FCT LBPAM DETTE PRIVEE ENTREPRISES V PNL	-					
Total actions françaises non cotées			19 321	-4 320	15 001	18 611	3 610	
TOTAL Art R 343-10			29 365	-4 320	25 045	28 766	3 721	0
Total Valeurs mobilières			136 782	-3 399	133 383	134 257	874	112 600

c) Placements immobiliers (21)

Désignation des valeurs En milliers d'euros	Valeur inscrite au bilan						
	Affect.	Localisation	Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes
212 - IMMEUBLES BATIS DE PLACEMENT							
CLICHY-SUR-SEINE - 6bis, rue Fournier	F	FRANCE	5801	3931	1871	3280	1409
PARIS - 26/28, avenue du Maine	F	FRANCE	1431	859	572	12000	11428
ASNIERES-SUR-SEINE - 23, rue Robert Dupont	F	FRANCE	251	198	53	820	767
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX - 9/13, rue Marcel Proust placement	F	FRANCE	742	517	225	720	495
Marseille_43 boulevard Rabatau	F	FRANCE	131	10	120	126	6
NICE- 55 Boulevard Delfino	F	FRANCE	193	58	136	371	235
PARIS - 38, rue Hermel	F	FRANCE	140	82	57	430	373
PARIS - 27, rue Jussieu	F	FRANCE	524	331	192	490	298
LILLE - 47 rue Saint Etienne	F	FRANCE	1347	387	960	1550	590
Lille- PARKING	F	FRANCE	136	27	109	79	-30
LYON - 191 AVENUE BERTHELOT 69007	F	FRANCE	1819	52	1767	1610	-157
Grenoble_16 Avenue Félix Viallet	F	FRANCE	420	104	316	230	-86
St Gratien_31-37 Avenue Maréchal Foch	F	FRANCE	138		138	1597	1459
Strasbourg_56 rue du jeu des enfants	F	FRANCE	682	131	551	750	199
VERSAILLES - 9, rue de la Paroisse Placement	F	FRANCE	429	271	158	470	312
IVRY-SUR-SEINE - 5, rue Marat	F	FRANCE	130	101	29	140	111
Bordeaux_39 cours Pasteur	F	FRANCE	885	5	880	600	-280
TOTAL 212 immeubles de placements		FRANCE	15199	7064	8136	25263	17127
219 - IMMEUBLES D'EXPLOITATION							
CLICHY-SUR-SEINE - 6, rue Fournier	F	FRANCE	10355	7092	3263	7360	4097
CLICHY-SUR-SEINE - 6bis, rue Fournier d'exploitation	F	FRANCE	2260	1531	729	680	-49
MAISONS-ALFORT - 82/84, avenue du Général de Gaulle	F	FRANCE	196	130	66	460	394
Grenoble_16 Avenue Félix Viallet_exploitation	F	FRANCE	296	73	223	180	-43
Rennes_115 Avenue Aristide Briant_exploitation	F	FRANCE	322	79	242	370	128
St Gratien_31 Avenue Maréchal Foch_exploitation	F	FRANCE	599	133	466	543	77
Strasbourg_56 rue du jeu des enfants_exploitation	F	FRANCE	334	60	274	240	-34
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX - 9/13, rue Marcel Proust	F	FRANCE	541	377	164	450	286
LILLE - 72 rue Nationale	F	FRANCE	841	269	572	560	-12
MONTPELLIER - 16 cours Gambetta	F	FRANCE	350	106	243	340	97
NICE- 55 Boulevard Delfino agence	F	FRANCE	681	168	513	429	-84
Marseille_43 boulevard Rabatau_Exploitation	F	FRANCE	454	35	418	464	46
Bordeaux_39 cours Pasteur_Exploitation	F	FRANCE	621	3	617	620	2
TOTAL 219 immeubles d'exploitation		FRANCE	17849	10057	7791	12696	4905
Immeubles en cours	F	FRANCE					
TOTAL DES PLACEMENTS IMMOBILIERS (21)		FRANCE	33048	17121	15927	37959	22032

3. Placements inscrits au bilan en classe 2 déposés ou donnés en nantissement chez les cédants en garantie des acceptations

Désignation des valeurs	Affectation	Localisation	Valeur de réalisation	Valeur nette au bilan
235 - Espèces déposées chez les cédants	F	France	0	0
ALTIMA commutation en 2017			0	0

4. Autres placements inscrits au bilan en classe 2

Désignation des valeurs	Affectation	Localisation	Valeur de réalisation	Valeur nette au bilan
234 - Autres placements				
2343 - Dépôts et cautionnements en France	F	France	82	82

5. Actifs inscrits au bilan

Désignation des actifs	Affect .	Localisation	valeur de réalisation	Valeur nette au bilan
Créances				
Cotisations échues et non recouvrées	F	FRANCE	41 281	41 281
Autres actifs				
Coupons et intérêts échus à recouvrer	F	FRANCE	0	0
Banques, chèques postaux et caisse nets	F	FRANCE	2 308	2 308
Comptes de régularisation - actif				
Intérêts courus des placements	F	FRANCE	1 202	1 202
Frais d'acquisition reportés	F	FRANCE	3 671	3 671
TOTAL	F	FRANCE	48 462	48 462

6. Valeurs reçues en nantissement des réassureurs incrites en hors bilan (classe 8)

Valeurs mobilières et titres assimilés	Localisation	Valeur de réalisation Article R 332-20-1
Valeurs d' Etats de l' O.C.D.E.	FRANCE	26 184
Autres valeurs cotées : obligations et titres à revenus fixes	FRANCE	0
Actions	FRANCE	0
Parts de sicav et fonds divers	FRANCE	0
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES ET TITRES ASSIMILÉS	FRANCE	26 184



récapitulatif des placements

Nature des actifs	Valeur brute	Valeur de réalisation	Valeur nette au bilan	Valeur brute (Exercice N - 1)	Valeur de réalisation (Exercice N - 1)	Valeur nette au bilan (Exercice N - 1)
1 - Placements immobiliers	33 048	37 959	15 927	32 790	39 524	15 802
2 - Actions et autres titres à revenu variable autre que les parts d' O.P.C.	19 321	18 611	15 001	19 970	17 948	15 547
3 - Parts d'O.P.C. autres que celles visées au 4	8 850	8 960	8 850	7 014	7 141	7 014
4 - Parts d'O.P.C. à revenu fixe	1 194	1 195	1 194	0	0	0
5 - Obligations et autres titres à revenu fixe	107 417	105 491	107 417	106 840	103 699	106 840
7 - Autres prêts et effets assimilés	0	0	0	0	0	0
8 - Dépôts auprès des entreprises cédantes	0	0	0	0	0	0
9 - Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces, et autres placements	82	82	82	82	82	82
TOTAL	169 911	172 297	148 471	166 696	168 394	145 285

Tableau de concordance entre l'état récapitulatif et l'actif du bilan

Nature des actifs	Valeur nette au bilan selon état récapitulatif	Différences sur prix de remboursement à percevoir (Art. R 343-9)	Amortissement des différences de remboursement (Art. R 343-9)	Valeur nette à l'actif du bilan
TOTAL DES PLACEMENTS	148 471	1 280	360	147 550



Détail

des provisions à la charge des réassureurs

Exercices techniques	2025	2024	2023 et antérieurs	Total des Parts des réassureurs N	Parts N-1	Variation
Risques couverts :						
Auto et Responsabilité civile	1 798	4 770	23 441	30 009	32 050	-2 041
Individuelle conducteur	0		102	102	102	0
Dommages aux biens des particuliers	784	0	248	1 032	568	464
Catastrophes naturelles	1 540	52	1 348	2 939	1 975	964
Autres garanties	50			50	49	1
TOTAL	4 172	4 821	25 139	34 132	34 744	-612



Créances

et dettes ventilées selon leur durée

Postes de bilan	Jusqu'à un an	Plus d'un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
1. - Créances				
Créances nées d'opérations d'assurance directe	45 831			45 831
■ dont sociétaires : 42 697				
Créances nées d'opérations de réassurance	3 446			3 446
Personnel	12			12
Etat , Sécurité sociale, et collectivités Publiques	395			395
Débiteurs divers	2 330			2 330
TOTAL CRÉANCES	52 013	0	0	52 013
2. - Dettes				
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	3 212			3 212
■ dont sociétaires : 1 892				
Dettes nées d'opérations de réassurance	156			156
■ Autres emprunts , dépôts et cautionnements reçus	0	175		175
Personnel	650			650
Etat , Sécurité sociale et collectivités publiques	4 077			4 077
Créanciers divers	2 021			2 021
■ dont réparateurs agréés : 452				
Banques	0			0
TOTAL DETTES	10 113	175	0	10 290

Immobilisations			Montant brut en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut en fin d'exercice
Nature de l'actif						
Matériels informatiques			690	136	57	769
Autres matériels			352	1	39	314
Mobilier			534	7	14	526
Agencements et installations divers			6 760	171	338	6 592
Total			8 335	314	448	8 201
Amortissements	Durée d'utilisation (fourchette)	Mode d'amortissement	Montant brut en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut en fin d'exercice
Nature de l'actif						
Matériels informatiques	3 à 5 ans	L	554	82	57	579
Autres matériels	5 à 6 ans	L	310	11	37	283
Mobilier	10 ans	L	499	11	14	495
Agencements et installations divers	10 à 15 ans	L	5 325	269	338	5 257
Total			6 687	373	446	6 614



à recevoir et charges à payer rattachés
aux postes de créances et de dettes

a) Produits à recevoir

Postes du bilan	2025	2024
Organismes sociaux	0	0
Etat	0	0
Débiteurs divers		
■ Commissions Mutavie	57	65
■ Frais de gestion des dossiers Socram	4	7
■ Commissions MAPA	3	4
■ Commissions prestataires agréés	318	196
■ Prestations de personnel fournies	28	28
■ Activités immeubles	242	119
■ Acomptes sur immobilisations	122	4
■ Acomptes sur biens et services	6	18
■ Compte courant FEA	23	26
■ Autres	1 527	510
Total débiteurs divers	2 330	977
TOTAL	2 330	977

b) Charges à payer

Postes du bilan	2025	2024
Personnel :		
■ Congés payés	505	426
■ Prime de vacances	145	141
■ Intéressement	0	0
■ Participation	0	0
■ Autres	0	0
Total personnel	650	568
Organismes sociaux		
■ Charges sociales sur congés payés	432	355
■ Charges sociales sur prime de vacances	120	117
■ Charges sociales sur participation	0	0
■ Charges sociales sur intéressement	0	0
■ Organic	159	143
Total organismes sociaux	711	615
Etat		
■ Charges fiscales sur congés payés	65	54
■ Charges fiscales sur prime de vacances	18	18
■ Autres	562	393
Total Etat	645	465
Créditeurs divers	701	288
TOTAL	2 707	1 935

10 Frais

d'acquisition reportés

Ils sont inscrits à l'actif du bilan pour un montant de 3 671 K€. Ils sont déterminés en appliquant aux frais d'acquisition de l'exercice le pourcentage représenté par les cotisations reportées sur l'exercice n + 1 par rapport aux cotisations totales émises.

11 Variation

des capitaux propres

Dénomination	Montant au début de l'exercice	Dotation ou affectation dans l'exercice	Reprise, transfert ou prélèvement dans l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Fonds d'établissement	3 209	21		3 231
Réserve pour éventualités	44 464	-4 324		40 140
Réserve pour variations boursières	1 067			1 067
Réserve pour incidence de sinistres	1 296			1 296
Réserve de capitalisation	0			0
Report à nouveau	0			0
Résultat de l'exercice 2023	-4 324		-4 324	0
Résultat de l'exercice 2024		-239		-239
TOTAL	45 713	-4 542	-4 324	45 495

12 Détail

de la provision pour risques et charges

Intitulé de la provision	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Provision pour investissement	0	0	0	0	0
Provision pour risques et charges	0	145	0	0	145
Provision pour départs en retraite	0	0	0	0	0
Provision pour médailles du travail	92	3	0	0	95
TOTAL	92	148	0	0	240

de la charge de sinistres, des boni/mali
et du rapport sinistres/cotisations acquises
(affaires directes en France hors transport)

ANNEES D'INVENTAIRE	EXERCICES DE SURVENANCE				
	2021	2022	2023	2024	2025
2021					
REGLEMENTS	31 003				
PROVISIONS	31 550				
TOTAL CHARGES SINISTRES	62 553				
COTISATIONS ACQUISES	74 166				
% SINISTRES AUX COTISATIONS	84,34%				
2022					
REGLEMENTS	46 286	34 259			
PROVISIONS	21 586	29 370			
TOTAL CHARGE SINISTRES	67 872	63 629			
BONI/MALI PAR RAPPORT A L' ORIGINE	-5 319				
COTISATIONS ACQUISES	74 166	79 903			
% SINISTRES AUX COTISATIONS	91,51%	79,63%			
2023					
REGLEMENTS	50 202	52 078	38 665		
PROVISIONS	14 154	17 746	31 531		
TOTAL CHARGE SINISTRES	64 356	69 356	70 196		
BONI/MALI PAR RAPPORT A L' ORIGINE	1 803	-5 727			
COTISATIONS ACQUISES	74 166	79 903	87 978		
% SINISTRES AUX COTISATIONS	86,77%	86,80%	79,79%		
2024					
REGLEMENTS	53 426	57 078	61 073	43 996	
PROVISIONS	10 534	16 576	11 333	41 410	
TOTAL CHARGE SINISTRES	63 959	73 653	72 406	85 406	
BONI/MALI PAR RAPPORT A L' ORIGINE	-1 406	-10 024	-2 210		
COTISATIONS ACQUISES	74 166	79 903	87 978	102 135	
% SINISTRES AUX COTISATIONS	86,24%	92,18%	82,30%	83,62%	
2025					
REGLEMENTS	57 235	60 230	64 929	68 199	45 342
PROVISIONS	8 190	14 746	7 770	25 021	35 506
TOTAL CHARGE SINISTRES	65 426	74 976	72 699	93 220	80 848
BONI/MALI PAR RAPPORT A L' ORIGINE	-2 873	-11 347	-2 503	-7 814	
BONI/MALI PAR RAPPORT A N-1	-1 467	-1 323	-293	-7 814	
COTISATIONS ACQUISES	74 166	79 903	87 978	102 135	112 005
% SINISTRES AUX COTISATIONS	88,22%	93,83%	82,63%	91,27%	72,18%

14 Détail

des provisions pour sinistres à payer

Exercices techniques

Risques couverts	2025	2024	2023 et antérieurs	Total PSAP N	PSAP N-1	Variation
Responsabilité civile corporelle automobile	9 480	21 208	54 795	85 483	81 165	4 318
Responsabilité matérielle automobile	9 936	1 449	490	11 875	10 940	935
Autres garanties automobile	12 093	642	813	13 548	13 975	-427
Dommages aux biens des particuliers	3 715	1 599	5 697	11 011	11 748	-737
Catastrophes naturelles	279	121	3 337	3 737	3 069	668
Responsabilité civile générale	1	1	1	3	4	-1
Navigation de plaisance	19	2	4	25	19	6
Multirisques des accidents de la vie	0	0	0	0	15	-15
Acceptations FCGB	0	0	0	0	9	22
TOTAL	35 523	25 022	65 137	125 682	120 944	4 769

15 Détail

des autres provisions techniques

Intitulé de la provision	2025	2024
Provision pour risques en cours (présentée avec les PENA)	2 343	828
Provision mathématique des rentes	18 052	19 352
Provision pour égalisation	230	0
TOTAL	20 625	20 180

Notes

sur les postes du compte de résultat

1 Charges

par destinations

Intitulé des destinations	2025	2024
Frais d'acquisition	9 919	9 693
Frais d'administration	6 938	6 389
Frais des autres charges techniques	953	896
Frais de gestion sinistres	4 513	3 729
Frais de gestion financière	155	130
Variation des frais d'acquisition reportés	-35	-204
Total des frais généraux	22 443	20 633
■ dont Loyer réglementaire d'exploitation	-891	-896
TOTAL DES FRAIS GÉNÉRAUX LOYER RÉGLEMENTAIRE D'EXPLOITATION DÉDUIT	21 551	19 737

2 Autres

produits techniques

Nature	2025	2024
Cotisations assistance	5 917	5 323
Cotisations protection juridique	2 100	2 193
Commissions d'apport des réparateurs	400	324
Commissions Mutavie	109	63
Rémunérations Socram	4	4
Commissions MAPA	11	14
Prestations fournies	115	99
Divers	0	0
TOTAL DES AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	8 656	8 020



Ventilation

des produits et charges de placements

Nature	2025	2024
Revenus des placements immobiliers	2 319	2 154
Revenus des placements mobiliers	2 069	1 999
Autres revenus financiers	2 156	475
Profits liés à la réalisation de placements	1 111	224
Autres produits de placements	445	577
Reprises de provisions sur placements	54	0
Total des produits de placements	8 154	5 429
Charges des placements immobiliers	1 321	1 704
Charges des placements mobiliers	-125	174
Frais de gestion et frais financiers	511	537
Pertes liées à la réalisation de placements	957	0
Autres charges des placements	34	38
Dotations aux provisions sur placements	130	618
Total des charges de placements	2 829	3 070



Produits

et charges exceptionnels

Nature	2025	2024
Produits exceptionnels		
■ Cessions d'immobilisations	0	0
■ Reprise provision pour risques et charges	0	0
■ Dommages, intérêts et indemnités	0	0
■ Autres	0	0
Total des produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles		
■ Dotation provision pour risques et charges	0	0
■ Créances irrécouvrables	0	0
■ Mises au rebut d'immobilisations	0	0
■ Autres	0	0
Total des charges exceptionnelles	0	0



Participation

et intéressement des salariés

Nature	2025	2024
Intéressement	0	0
Participation	0	0
Total intéressement et participation	0	0



Résultat

technique à la clôture

2025	Automobile contrats (Catég.22 et 23)	Dommages aux biens particuliers (Catég. 24)	Catastrophes naturelles (Catég. 27)	RC générale (Catég. 28)
Cotisations et accessoires émis nets	97 686	10 246	2 170	17
Annulations de cotisations et accessoires émis	0	0	0	0
Cotisations à annuler :				
■ à la clôture de l'exercice	1 358	57		
■ à l'ouverture de l'exercice	1 347	56		
Sous-total cotisations nettes	97 674	10 246	2 170	17
Provisions pour pena et risques en cours				
■ à la clôture de l'exercice	36 307	4 391	940	8
■ à l'ouverture de l'exercice	36 001	4 299	871	8
Sous-total cotisations de l'exercice	97 369	10 154	2 101	17
Sinistres payés	99 950	6 400	1 248	0
Versements périodiques de rentes payées	1 080			
Recours encaissés	24 337	685	0	0
Frais de gestion des sinistres	7 463	821	129	0
Provisions pour sinistres à payer :				
■ à la clôture de l'exercice	142 534	12 434	3 737	3
■ à l'ouverture de l'exercice	135 966	13 301	3 228	6
Prévisions de recours à encaisser :				
■ à la clôture de l'exercice	31 787	1 423	0	0
■ à l'ouverture de l'exercice	29 930	1 712	0	1
Autres provisions techniques :				
■ à la clôture de l'exercice	18 052	0	230	
■ à l'ouverture de l'exercice	19 352	0	0	
Sous-total charge des prestations	87 568	5 958	2 115	-2
Frais d'acquisition	8 677	905	187	2
Frais d'administration et autres charges techniques nets	4 952	516	107	1
Subventions d'exploitation reçues	0	0	0	0
Produits des placements alloués	3 641	387	52	0
Sous-total produits financiers nets	3 641	387	52	0
Cotisations cédées aux réassureurs	4 586	1 565	1 211	0
Part des réassureurs dans les prestations payées	1 957	864	654	0
Part des réassureurs dans les provisions techniques :				
■ à la clôture de l'exercice	30 065	1 032	2 985	1
■ à l'ouverture de l'exercice	32 088	456	2 152	1
Commissions reçues des réassureurs	0	0	18	
Sous-total charge de la réassurance	4 651	125	-294	0
Résultat technique de l'exercice	-4 838	3 037	38	16

Pertes pécuniaires diverses (Catég. 31)	Sous-total (Catég.20 à 30)	Transports (Catég. 34)	Sous-total (Catég. 34 à 38)	Total des affaires directes en France	Total des affaires directes en Belgique	TOTAL GENERAL
258	110 377	38	38	110 415	742	111 157
0	0	0	0	0		0
	1 415		0	1 415		1 415
	1 403		0	1 403		1 403
258	110 365	38	38	110 403	742	111 145
117	41 763	14	14	41 777	134	41 911
98	41 278	16	16	41 294	0	41 294
239	109 880	40	40	109 920	608	110 528
0	107 599	3	3	107 601	101	107 702
	1 080			1 080	0	1 080
0	25 021	1	1	25 022	0	25 022
0	8 414	0	0	8 414	8	8 422
0	158 708	25	25	158 733	160	158 893
15	152 516	20	20	152 537	51	152 587
0	33 210	0	0	33 211	0	33 211
0	31 642	1	1	31 643	0	31 643
	18 282	0	0	18 282	0	18 282
	19 352	0	0	19 352	0	19 352
-15	95 624	7	7	95 631	218	95 849
21	9 792	4	4	9 796	54	9 850
12	5 588	2	2	5 590	101	5 691
0	0	0	0	0	0	0
2	4 082	1	1	4 083	8	4 091
2	4 082	1	1	4 083	8	4 091
103	7 466	0	0	7 466	91	7 557
0	3 475	0	0	3 475	0	3 475
47	34 130	2	2	34 132	0	34 132
45	34 742	2	2	34 744	0	34 744
-26	-8	0	0	-8	0	-8
128	4 610	0	0	4 611	91	4 701
96	-1 652	28	28	-1 624	152	-1 472

Autres informations

7 Sociétaires

et contrats

Rubriques	2022	2023	2024	2025
Nombre de sociétaires et assurés	122 997	124 624	133 441	151 343
Nombre de contrats	172 943	177 342	188 037	208 380

8 Personnel

Rubriques	2025	2024
TOTAL DES SALAIRES VERSÉS	7 445	6 955
EFFECTIF MOYEN	190	188
dont :		
■ Cadres de direction	2	2
■ Cadres	89	88
■ Non - cadres	99	98

Rubriques	Début d'exercice	Variation	Fin d'exercice	Impact charge fiscale future
Report fiscaux déficitaires	39 022	311	39 333	-9 833
Provisions pour charges				
Provision pour départs en retraite	0	0	0	0
Provision pour impôt différé	0	0	0	0
TOTAL PROVISIONS POUR CHARGES	0	0	0	0
Décalages temporaires				
Organic	143	16	159	-40
Valeur liquidative éligible à l'article 209 OA du CGI	450	-340	110	-27
Provision pour congés payés	284	85	369	-92
Participation des salariés	0	0	0	0
Total décalages temporaires	877	-239	638	-159
Charge fiscale future nette				-9 993

Assemblée Générale Ordinaire du 25 Juin 2026

1^{ère} Résolution :

Approbation des comptes annuels

L'Assemblée, après audition du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et spéciaux sur les conventions réglementées, approuve les comptes de l'exercice 2025, tels qu'ils lui ont été présentés.

Adoptée à l'unanimité.

2^{ème} Résolution :

Quitus au Conseil d'administration

L'Assemblée donne au Conseil d'Administration quitus et décharge de sa gestion pour l'exercice 2025.

Adoptée à l'unanimité.

3^{ème} Résolution :

Affectation du résultat et réserves

L'Assemblée décide d'affecter en réserve pour éventualités le résultat déficitaire de l'exercice 2025 pour un montant de 238 919 € 46 centimes.

Adoptée à l'unanimité.

4^{ème} Résolution :

Respect de l'indépendance des Administrateurs et Directeurs de la Mutuelle

L'Assemblée confirme le respect de l'Article R 322-57 du Code des Assurances interdisant aux Administrateurs ou Directeurs de sociétés d'assurances mutuelles de prendre ou conserver un intérêt direct ou indirect dans une entreprise, un marché, un traité ou une opération commerciale ou financière faite avec ladite société ou pour son compte, sauf à y avoir été autorisé par l'Assemblée Générale des Sociétaires.

Adoptée à l'unanimité.

5^{ème} Résolution :

Lieu de la prochaine Assemblée Générale

L'Article 12 prévoit que l'Assemblée Générale peut décider d'un autre lieu que le siège social pour tenir sa prochaine réunion. L'Assemblée donne pouvoir au Conseil d'Administration de prendre cette décision en son nom sous réserve qu'avis en soit donné aux délégués dans la convocation et publié au moins quinze jours avant dans un journal d'annonces légales paraissant au lieu où aura lieu l'Assemblée.

Adoptée à l'unanimité.

6^{ème} Résolution :

Élection et/ou renouvellement de 3 Administrateurs

Conformément à l'article 22 des Statuts, ont été candidats et ont obtenu après dépouillement du vote organisé à bulletin secret :

Inscrits :	75
Votants :	74
Blancs et nuls	0
Valablement exprimés :	74
Monsieur VALENTIN Edouard	74 voix
Monsieur JALILI Mohamed	74 voix
Monsieur SAID LALOUANI Karim	74 voix

Assemblée Générale Extraordinaire du 25 Juin 2026

1^{ère} Résolution :

Approbation des modifications des Statuts

L'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après lecture des nouvelles dispositions, entérine le projet de modifications des Statuts de la Société en adoptant l'ensemble des modifications proposées, article par article.

Adoptée à l'unanimité.



Notes

NOS CONTRATS



Auto particuliers



Auto fonction publique



Auto taxis



Auto pros



Habitation



Accidents de la vie



Camping-car, Caravane, Mobil-home



Navigation de plaisance



Mutuelle santé



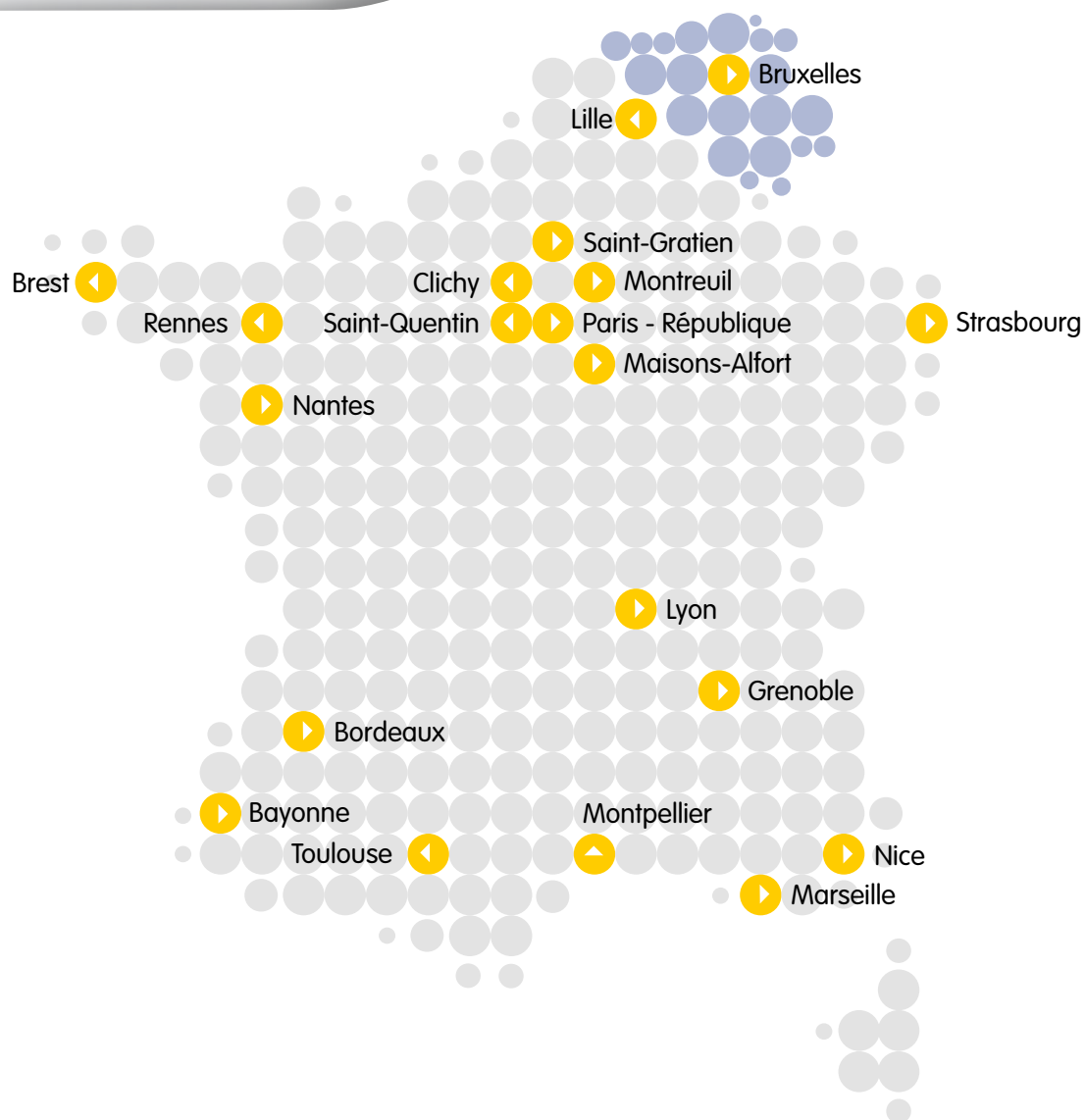
Crédits auto⁽¹⁾



Épargne-retraite⁽²⁾

(1) La MFA est intermédiaire non exclusif en opérations de banque, inscrit à L'ORIAS sous le numéro d'identification 13003934, pour le compte de la Socram Banque - SA au capital social de 70 000 000€ inscrite au RCS de Niort sous le numéro 682 014 865 - 2 rue du 24 février - CS90000 - 79092 Niort Cedex 9 - Etablissement de crédit de droit français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR - 4 place de Budapest - CS92459 - 75436 Paris Cedex 09) - Mandataire d'assurance - N°ORIAS : 08044968 (www.orias.fr).

(2) Les contrats d'épargne-retraite sont gérés par Macif Vie. MACIF VIE SE - Société européenne au capital de 46 200 000 € - Entreprise régie par le Code des assurances. RCS Niort 315 652 263 - Siège social : 1 rue Jacques Vandier - 79000 Niort.



Mutuelle Fraternelle d'Assurances
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des Assurances.
Siège social : 6 rue Fournier - BP 311 - 92111 Clichy Cedex - Enregistrée au répertoire Sirene sous le numéro 784 702 391.

mfa.fr

MFA Mutuelle
Fraternelle
d'Assurances

